



Montherod, le 23 avril 2018

MUNICIPALITÉ
DE
1174 MONTHEROD

Au Conseil général
de et à
1174 Montherod

Réf. : DLR

Préavis municipal N° 1/2018

Préavis municipal sur la gestion et les comptes 2017

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Municipalité de Montherod vous présente son rapport annuel sur la gestion et les comptes pour l'année 2017.

Ces comptes ont été soumis à la Fiduciaire CoFiRev, bureau fiduciaire Sàrl, à Bière, qui s'est rendue dans nos locaux le 9 avril 2018. La Fiduciaire précise dans son rapport qu'elle n'a pas relevé de faits qui laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Nous vous remettons le tableau comparatif entre le budget et les comptes 2017.

Les informations et les commentaires concernant les différences essentielles entre les chiffres du budget et ceux des comptes figurent ci-dessous.

Les comptes 2017 bouclent avec un excédent de recettes de CHF 12'726.97, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 203'280.40.

Le revenu fiscal de la commune, y compris taxes, patentes et gains immobiliers, s'élève ainsi à CHF 1'558'848.63 pour l'année 2017. En 2016, ce revenu s'élevait à CHF 1'558'494.34 soit une augmentation de CHF 324.29. Il s'élevait à CHF 1'609'675.54 en 2015.

Des opérations comptables destinées à réduire d'anciens fonds de réserve au travers d'amortissements ont été effectuées. Ces opérations étant limitées au bilan, elles ne génèrent aucun mouvement d'argent et le résultat du compte de fonctionnement ne s'en trouve pas affecté.

Grâce à la rigueur concernant les dépenses réalisées par chaque responsable de dicastères et par nos collaboratrices et collaborateurs, et à la péréquation plus favorable qu'annoncé lors du budget le résultat est donc légèrement positif.

Rapport de l'auditeur sur les comptes communaux

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes communaux de Montherod, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au **31 décembre 2017**.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de Montherod alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct) d'état financier. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée, que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Bière, le 17 avril 2018 – i|3

CoFiRev,
bureau fiduciaire sàrl

Th. Jaccard
Réviseur agréé

Police

Recettes : supérieures de CHF 13'901.50, dû essentiellement à un prélèvement sur fonds spéciaux (CHF 5'519.-) et à plus d'émoluments CH (CHF 1'863.-) et d'amendes d'ordre (CHF 1'900.-).

Dépenses : inférieures de CHF 2'878.60. Légèrement moins de charges de protection civile.

Sécurité Sociale

Recettes : supérieures de CHF 34'568.40 dû au remboursement d'un solde 2016 en notre faveur de l'AJEMA (CHF 19'175.-) et du décompte final de la facture sociale (CHF 15'393.-)

Dépenses : inférieures de CHF 3'117,80. dû essentiellement à moins de contribution AVASAD

Services industriels

Recettes : supérieures de CHF 367'923.80, dû essentiellement à un prélèvement sur fond de réserve de CHF 392'206.- compensé par moins de revenu sur le gaz (CHF 15'638.-)

Dépenses : supérieures de CHF 376'229.35, dû essentiellement à amortissement supplémentaire de CHF 392'206.- compensé par moins d'achat de gaz (CHF 17'035.-)

CONCLUSIONS

En conclusion, les comptes d'exploitation communaux 2017 bouclent positivement surtout grâce à un retour de péréquation favorable. Les revenus liés aux impôts qui étaient à la baisse les années précédentes, sont stabilisés. Ils sont toutefois supérieurs au budget 2017.

Notons qu'au niveau des chiffres-clés de l'analyse financière, la capacité d'autofinancement est de 8,26% pour 2017 (moyenne de 8,06% sur 10 ans) et que la dette par habitant est de CHF 3'580.--/habitant soit environ la moitié de la moyenne cantonale.

Administration générale

Recettes : supérieures de CHF 3'205,60 dû à plus de remboursement de tiers (subside des RP, fond de garantie 1715,00)

Dépenses : inférieures de CHF 7'890,92 essentiellement dû à un peu moins de charges de Municipalité liée au projet de fusion (CHF 4'282.35) et moins de participation aux transports publics (CHF 3'089,20)

Finances

Recettes : supérieures de CHF 145'463.53, dû essentiellement :
- à plus d'impôts (CHF 76'763)
- à plus d'impôts à la source (CHF 21'747.-)
- à un retour de péréquation favorable (CHF 29'329.-)
- à plus de gains immobiliers et impôt sur les frontaliers (CHF 22'914.-)
- à plus d'impôt foncier (CHF 7'731)
- à moins d'impôts des personnes morales (-CHF 14'909.-)

Dépenses : supérieures de CHF 3'965.70, dû à plus de défalcation et abandon d'impôts.

Domaines et bâtiments

Recettes : supérieures de CHF 1'008.80, dû essentiellement :
- à plus de revenus du patrimoine financier (CHF 4'617.-)
- à moins de vente de bois (CHF 5'000.-)

Dépenses : supérieures de CHF 415.86, malgré plus d'entretien des bâtiments communaux compensé par moins de frais d'entretien des forêts

Travaux

Recettes : supérieures de CHF 28'270,60 dû essentiellement à un prélèvement sur financement spécial (CHF 40'000.-).

Dépenses : supérieures de CHF 33'413,50, dû essentiellement à :
- plus d'amortissement (CHF 40'000.-) compensé par moins de frais d'entretien des parcs et promenades (CHF 5'804.-)

Instruction publique et cultes

Recettes : supérieures de CHF 134.45.

Dépenses : Inférieures de CHF 21'667.80, moins de dépenses liées à l'enseignement (CHF 12'820.-) et moins d'entretien du temple (CHF 9'440.-)

PROPOSITIONS**Le Conseil général**

- Vu le préavis N°1/2018 de la Municipalité de Montherod,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

- 1) d'accepter les comptes présentés pour l'année 2017,
- 2) d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2017,
- 3) de donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la Commission de gestion pour son mandat.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 avril 2018.

Le Syndic
Cl. Ioset

Pour la Municipalité



La secrétaire
D. Ruffieux